

FICHES FORMATIONS 2023



Formation **Pôle Finance**
établissements médico-sociaux

L'ÉLABORATION DE L'EPRD AU REGARD DE LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Formation Pôle finance

LES ENJEUX DE LA FORMATION



A défaut de loi Grand Age, le secteur des Ehpad connaît malgré tout de profondes évolutions, qui se sont traduites ces derniers mois par une salve de textes réglementaires. Parus en un temps record, vous en avez peut-être manqué certains. Cette formation vous propose une (re)mise à niveau pour maîtriser l'actualité du secteur des Ehpad et connaître vos nouvelles obligations et opportunités.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Appréhender la logique budgétaire conformément aux attentes de la réforme de la tarification.
- Comprendre les modalités de saisie et de contrôle de l'ensemble du cadre normalisé de l'EPRD.
- Être en mesure de rédiger le contenu du rapport financier de l'EPRD tout en respectant les points attendus conformément au décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016.
- Savoir calculer et analyser les principaux agrégats financiers
- Savoir contextualiser l'analyse financière.

LE PUBLIC CONCERNÉ ET LES PRÉREQUIS

La formation s'adresse :

- Aux dirigeants d'organismes gestionnaires médico-sociaux (directeurs, administrateurs).
- Aux professionnels des services comptables et financiers des ESMS.

Cette formation ne nécessite pas de prérequis pour les participants.

LE TARIF

La formation est prise en charge par votre OPCO. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**.

Formation intra uniquement :

- Tarif unique de 1 500€ (non soumis à la TVA) pour un groupe de 15 personnes maximum.
- Frais de déplacement du formateur facturés en sus (les justificatifs sont disponibles sur demande).

Ils nous ont fait confiance

Données 2019

36 H de formation au total

6 personnes formées

100 % de satisfaction*

*Taux de retour : 87,5 %

Taux de participation : 96 %

Taux d'interruption au cours de la formation : 0 %

Données 2020

84 H de formation au total

12 personnes formées

100 % de satisfaction*

*Taux de retour : 100 %

Taux de participation : 91,67 %

Taux d'interruption au cours de la formation : 0 %

LE PROGRAMME DE FORMATION

I - Rappel des modalités de construction de son EPRD (2h00)

- Ce qu'il faut savoir sur l'annexe 1 globale (modalité de saisies et de contrôle)
- Ce qu'il faut savoir sur l'annexe 5 tarifaire (modalités de saisie et de contrôle)
- Ce qu'il faut savoir sur l'annexe 6 tper (modalités de saisie et de contrôle)

II - Les enjeux stratégiques du rapport financier (1h00)

- Comment le rédiger et quelles sont les orientations à donner ?
- Les attendus des autorités de tarification sur la rédaction du rapport de l'EPRD
- Les écueils à éviter

III - L'analyse financière de l'EPRD complet (3h00)

- L'analyse de la Capacité d'autofinancement et son impact sur le bilan comptable
- La lecture du bilan financier et l'interprétation à donner des principaux ratios financiers
- La construction du PGFP et son analyse pluriannuelle
- Comment instaurer le dialogue financier avec les autorités de tarification ?

IV – Le lien entre l'EPRD et le décret du 22 avril 2022 sur la transparence financière dans les ESMS (1h00)

Cas pratique : chaque sujet fera l'objet d'un cas pratiques préparé au préalable par le formateur

La durée et le lieu de formation

La formation est programmée sur 7 heures. Toutefois, le programme peut être adapté pour répondre à vos attentes.

La formation sera dispensée en INTRA, en présentiel dans vos locaux. Sur demande, la formation peut être réalisée en distanciel, en visioconférence.

Le type d'action de formation

Acquisition.

Entretien.

Perfectionnement des connaissances des participants (au titre de l'article L. 6313-1 du code du travail).

Le formateur

Formation dispensée par **Maxime TROUVÉ**, consultant associé et formateur du cabinet ADVISORIA, spécialiste des questions budgétaires et financières des établissements médico-sociaux.

Le type de formation dispensé par le cabinet

Formation appuyée par la projection d'un **support informatique** (de type Power Point), préparé par le formateur.

Support distribué en **format papier** à l'ensemble des participants, puis transmis par voie électronique et/ou clé USB.

Documents d'illustration (textes réglementaires, exemples) fournis par le formateur sous format papier et/ou électronique (par mail ou sur clé USB) au début et tout au long de la formation, selon les échanges et demandes des participants.

Le formateur alternera les **exposés théoriques et l'étude de cas concrets** tout au long de la formation, en tenant compte des demandes spécifiques des participants.

NOUS LOCALISER



NOUS CONTACTER



5A Rue Victor Hugo,
85000 La Roche-sur-Yon



02 51 99 05 17



www.advisoria.fr



contact@advisoria.fr

Suivez-nous

